



Date de génération de ce justificatif : 08/06/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

MADININA22 – Constitution de société

Référence : L024775

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 19 avril 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Rémi PARTIOT, notaire à LOUANNEC (22700), 10 Route de Perros, en date du 11 avril 2024 Dénomination : MADININA22. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 6 Chaussée du Port, 22730 Tregastel. Objet : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1200,00 euros Montant des apports en numéraire : 1200,00 euros. Cession de parts et agrément : Mutations en entre vifs : Parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes autres cessions soumises à agrément préalable à l'unanimité des associés. Mutations par décès : Tout ayant droit, héritier ou légataire d'un associé doit, pour devenir associé, obtenir l'agrément de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire hors la présence de ces dévolutaires, les voix attachées aux parts de leur auteur n'étant pas retenues pour le calcul du quorum et de la majorité.. Gérant : Madame COZIAN Marie Roseline, demeurant 6 Chaussée du Port, 22730 Tregastel La société sera immatriculée au RCS de Saint Brieuc. Pour avis. Le notaire

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
